

[Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du premier degré spécialisés](#) [1]

## Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du premier degré spécialisés - rentrée scolaire de février 2022

Note de service du 22 juillet 2021

*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* - N° 32 du 2 septembre 2021

Cette note de service a pour objet d'indiquer les modalités de dépôt et de traitement des candidatures des personnels enseignants spécialisés du premier degré à une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie pour la rentrée scolaire de février 2022.

Le **dossier** est obligatoirement signé par le candidat, puis **remis avant le 10 septembre 2021** accompagné des pièces justificatives au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier.

[Consulter la note de service \(Bulletin officiel de l'Éducation nationale\)](#) [2]

### Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/mise-%C3%A0-disposition-de-la-nouvelle-cal%C3%A9donie-des-personnels-enseignants-du-premier-degr%C3%A9-3>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo32/MENH2121748N.htm>